PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

CABINET

REPUBLIQUE DU CONGO
Unite*Travail*Progrès

DECRET n° 99-17 du 8 Mars 1999
PORTANT NOMINATION D'UN AVOCAT
GENERAL PRES LA COUR SUPREME.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

Vu l'Acte Fondamental ;

Vu la loi n° 023-92 du 2 0 Août 1992 portant statut de la Magistrature ;

Vu le Décret n° 99-1 du 12 Janvier 1999 portant nomination des membres du Gouvernement.

DECRETE :

Article 1er : Mme KIMBEMBE Yvonne magistrat hors hiérarchie, de 1er échelon, est nommée avocat général près la Cour suprême.

Article 2 : L'intéressée percevra les indemnités fixées par les textes en vigueur.

Article 3: Le présent décret sera enregistré, publié au Journal officiel et communiqué partout où besoin sera.

Fait à Brazzaville, le 8 mars 1999

Général d'Armée Denis SASSOU-NGUESSO

Par le Président de la République,

Le garde des sceaux, ministre de la justice

Jean-Martin MBEMBA

Le ministre de l'économie,
des finances et du budget

Mathias DZON